MARCHE DE SERVICES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N°004/PRMP/S-PRMP/ du 26/10/2023

Objet : ***Accord cadre pour la souscription d'une police d'assurance santé au profit du personnel de La Poste du Bénin S.A***

Source de financement : *BUDGET AUTONOME*
Gestion : *2024-2025-2026*

Imputation budgétaire : *63 24 00 00 01*

Commencé le *27/11/2023*
Achevé le *04/12/2023*

Décembre 2023

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel à concurrence N°004/PRMP/S-PRMP/ du 26/10/2023 relatif à l'Accord cadre pour la souscription d'une police d'assurance santé au profit du personnel de la Poste du Bénin S.A.

Mode de passation : *Appel d'Offre Ouvert National (AOON)*

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 04 Décembre à 16 heures 00, dans la **Salle de conférence au 1ère étage de la Direction Générale de La Poste du Bénin SA zone portuaire**, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service: *N°142/LPB/PRMP/SPRMP du 20 Novembre 2023.*

- Président : Brice AHOMAGNON (PRMP)
- Rapporteur : Serge TOSSA (CD/RH)
- Membres :
- L. Thibaut N'VEKOUNOU (DAF Pi)
- Cyprien AHANNOUGBE (Rpt ARIA Bénin, Courtier en assurances)
- Antoine HOUNKPONOU (Personne ressource)

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot unique	**Intitulé : Accord cadre pour la souscription d'une police d'assurance santé au profit du personnel de la Poste du Bénin S.A**
Procédures	
Mode de passation	*Appel d'Offre Ouvert National (AOON)*
Justification	**(si requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**N°126/DNCMP/DIC/KC-KSJ/2023 du 17 Octobre 2023**
Soumissionnaire en liste	
- **SANLAM Bénin** - **NOBILA ASSURANCES** - **ATLANTIQUE ASSURANCES** - **AFRICAINE DES ASSURANCES** - **SUNU ASSURANCES** - **NSIA ASSURANCES**	
Soumissionnaires écartés	

Soumissionnaires	Motifs
- **SANLAM Bénin**	-l'offre est en dessous du minimum acceptable (offre anormalement basse)
- **AFRICAINE DES ASSURANCES**	a fourni un engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique non valide car la date de signature (27 septembre 2023) est antérieur à la date de lancement de l'avis d'appel d'offre qui est le 30 octobre 2023.**L'engagement fourni est donc antérieur à l'avis d'appel d'offre et n'est pas valable car la procédure est inexistante au moment de sa signature.**
- **ATLANTIQUE ASSURANCES**	la lettre de soumission n'est pas conforme car le point g) « Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou prestataires de services intervenant en rapport avec une quelconque partie du marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion des clauses 3.2 et 4.3 des Instructions aux candidats. » ne se trouve pas dans la lettre de soumission proposé comme dans le formulaire de lettre de soumission du DAO. **Il s'agit d'un marché ou le soumissionnaire aura à collaborer avec des prestataires en santé et cette précision est importante.**
- **SUNU ASSURANCES**	l'offre est en dessous du minimum acceptable (offre anormalement basse)
- **NSIA ASSURANCES**	il est mentionné dans la lettre de soumission au point b) « nous nous engageons à exécuter et achever conformément au dossier d'Appel d'Offre et aux spécifications techniques et plans, les fournitures ou services ci-après : recrutement de prestataires pour l'assurance maladie du personnel de la Poste du Bénin dans un délai d'exécution de (03) ans accord cadre **à marché subséquent** alors qu'il s'agit dans le DAO d'Accord cadre **par bon de commande** ; une modalité de mise en œuvre des accord cadre qui est différente de la modalité de marché subséquent 'confère article 41 du code des marchés publics; Aussi, la lettre de soumission n'est pas conforme car il est mentionné au point e) « Notre offre demeurera valide pendant la période de 90 jours requise à **la clause 18.1 des Données particulières de la demande de renseignement et de prix** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à la **clause 21.1 des Instructions aux candidats** ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période » ; **au lieu de** « Notre offre demeurera valide pendant la période requise à **la clause 19.1 des Données particulières de l'appel d'offres** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à **la clause 23.1 des Instructions aux candidats ;** cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ; dans la lettre de soumission du

	Mieux le dossier en question n'est pas une DRP (procédure simplifiée) mais plutôt un DAO	
Attributaire		
Nom	- **NOBILA ASSURANCES**	
Montant proposé	406.665.000 FCFA	
Montant évalué (corrigé)	406.665.000 FCFA	
Principales dispositions permettant l'établissement du marché		
Objet du marché	**Accord cadre pour la souscription d'une police d'assurance santé au profit du personnel de la Poste du Bénin S.A.**	
Prix	406.665.000 FCFA	
Délai d'exécution	Trente-six (36) mois	
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant	
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant	
Autres	Néant	

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	**Attributaire**	**Montant**
Lot unique	**NOBILA ASSURANCES**	406.665.000 FCFA

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 30.

Fait à Cotonou, le 04/12/2023

Le Président (PRMP)

Brice AHOMAGNON

Le Rapporteur (CD/RH)

Serge TOSSA

Les membres

Cyprien AHANNOUGBE
(Rpt ARIA Bénin, Courtier en assurances)

L. Thibaut N'VEKOUNOU (DAF Pi)

Antoine HOUNKPONOU (Spécialiste Marchés Publics)